



Présentation de la politique publique en soutien à l'intervention par les pairs

Une politique publique c'est une décision prise par le gouvernement de la France.

Dans ce document, il y a des mots difficiles :

- **les intervenants-pairs,**
- **les savoirs expérientiels.**

Les explications et les définitions sont écrites dans le document :

L'intervention par les pairs en quelques mots

Depuis 2024, **une politique publique** soutient :

- les intervenants-pairs,
- les personnes en situation de handicap pour devenir intervenants-pairs.

Cette politique publique veut :

- faire connaître les savoirs expérientiels rares
des personnes en situation de handicap,
- utiliser ces savoirs expérientiels,
- montrer que ces savoirs expérientiels sont utiles.

Pourquoi l'intervention par les pairs est soutenue ?

L'intervention par les pairs n'est pas connue en France.

Les savoirs expérientiels rares sont peu connus.

L'intervention par les pairs n'a pas de définition officielle.

Il n'y a pas de nom pour dire ce que font les intervenants-pairs.

Avec cette nouvelle politique publique,

les intervenants pairs doivent être mieux accompagnés.

Leurs interventions doivent être mieux organisées.

Comment la politique publique soutient l'intervention par les pairs ?

Le SGCIH organise cette **politique publique**.

SGCIH : Secrétariat Général du Comité Interministériel Handicap

La politique publique est financée par :

- la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS),
- la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA),
- les Agences Régionales de Santé (ARS). Financer veut dire donner de l'argent.

Des équipes de professionnels mettent en place cette **politique publique**.

Dans chaque équipe, il y a **un intervenant-pair** en situation de handicap.

L'équipe nationale :

- réunit les équipes des régions pour travailler ensemble,
- fait connaître **les interventions des pairs**,
- aide les nouvelles régions qui mettent en place la politique publique.

Les équipes régionales :

- **parlent** des interventions par les pairs,
- **forment** des intervenants-pairs,
- **conseillent** les intervenants-pairs,
- **forment** des référents de l'intervention par les pairs,
- **conseillent** les référents de l'intervention par les pairs.

Définition des référents de l'intervention par les pairs :

Ce sont des professionnels formés sur les savoirs-expérientiels.

Ces référents font intervenir des intervenants-pairs dans leurs lieux de travail.

Ce document a été écrit en FALC (Facile A Lire et à Comprendre)



Il a été écrit par l'atelier FALC de l'ESAT Ôsée d'Antonne 

L'atelier FALC a reçu la marque Qualité de l'Unapei

